



## **Commission scolaire des Chic-Chocs**

---

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 24 septembre 2019**, sous la présidence de monsieur J. Antonio Blouin.

### **1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

En l'absence du président et du vice-président, le secrétaire général, monsieur Claude Petitpas, ouvre la séance, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Neuf commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Julie Pariseau (GASPÉ)
Jean-Yves Dupuis	Aline Perry
Jacques Létourneau (SADM)	Isabelle Richard
Sébastien Lévesque (SADM)	France Tapp
Marie-France Minville	

Les commissaires, messieurs Jean-Pierre Pigeon et Jean-Marc Lemieux et madame Aline Smith, sont absents, et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
  - 3.1. Nomination d'une présidence de la rencontre
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
  - 4.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
5. Enjeux politiques  
*Aucun point*
6. Direction générale et communications  
*Aucun point*
7. Service des ressources financières  
*Aucun point*
8. Services éducatifs aux jeunes
  - 8.1 Prêt de service
9. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle  
*Aucun point*

10. Service des ressources humaines  
*Aucun point*
11. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
  - 11.1 Demande de la Commission scolaire Eastern Shores pour bénéficier du service du transport scolaire de la Commission scolaire des Chic-chocs (renouvellement 2019-2020)
  - 11.2 Renouvellement contrats de transport adapté
  - 11.3 Convention d'entretien et de maintenance préventive sur les refroidisseurs et thermopompes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
  - 11.4 Contrats de transport des élèves par berlines
12. Services des ressources informationnelles et du secrétariat général
  - 12.1 Contrat pour lignes téléphoniques et PRI
13. Informations et commentaires
14. Autres affaires
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-2409-004**                      **CE-2409-004**                      que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

### **3.1 NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE DE LA RENCONTRE**

CONSIDÉRANT l'absence du président et du vice-président du comité exécutif;

VU l'article 4.2.2 des règles de régie interne du comité exécutif qui précise que « Le vice-président du comité exerce les pouvoirs du président, en cas d'incapacité d'agir ou de refus de ce dernier. En cas d'incapacité d'agir ou de refus d'agir du président ou du vice-président, le comité choisit un de ses membres pour présider la séance ».

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CE-2409-005**                      **CE-2409-005**                      que monsieur J. Antonio Blouin soit nommé président d'assemblée.

Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin prend en charge la présidence de la rencontre.

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019**

IL EST PROPOSÉ le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CE-2409-006**                      **CE-2409-006**                      que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2019 soit adopté tel que rédigé.

### **4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019**

Aucun suivi

## **5. ENJEUX POLITIQUES**

*Aucun point*

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS**

*Aucun point*

## **7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

*Aucun point*

## **8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

### **8.1 PRÊT DE SERVICE**

VU l'article 16 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Thibault d'être prêté au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 14 octobre 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la direction des services éducatifs ainsi que de la direction des ressources humaines puisque nous pensons être en mesure de remplacer monsieur Thibault;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-2409-007**

**CE-2409-007** d'accepter le prêt de service au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de monsieur Thibault du 14 octobre 2019 au 30 juin 2020, et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis.

## **9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Aucun point*

## **10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun point*

## **11. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

### **11.1 DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS (RENOUVELLEMENT 2019-2020)**

VU la demande de la Commission scolaire Eastern Shores pour que soient transportés ses élèves fréquentant l'école C.-E.-Pouliot par nos transporteurs;

CONSIDÉRANT, qu'après analyse, il est possible de répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Eastern Shores accepte d'assumer sa juste part des contrats;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

**CE-2409-008**

**CE-2409-008** d'autoriser que soient transportés par nos transporteurs scolaires les élèves de la Commission scolaire Eastern Shores fréquentant l'école C.-E.-Pouliot pour l'année scolaire 2019-2020.

**11.2 RENOUELEMENT CONTRATS DE TRANSPORT ADAPTÉ  
« TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA CÔTE-DE-GASPÉ »  
« TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES MARÉES INC. »  
« AUTOBUS DES MONTS INC. »**

VU l'article 35 du « Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs » accordant au comité exécutif l'autorité le pouvoir d'autoriser les contrats de transport des élèves;

VU le contrat d'un an (2018-2019) signé l'an passé avec le transporteur « Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé », contrat à être renouvelé pour 2019-2020;

VU le contrat d'un an (2018-2019) signé l'an passé avec le transporteur « Transport adapté et collectif des Marées inc. », contrat à être renouvelé pour 2019-2020;

VU le contrat d'un an (2018-2019) signé l'an passé avec le transporteur « Autobus des Monts inc. », contrat à être renouvelé pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT que ces véhicules adaptés sont nécessaires à transporter les élèves pour lesquels des demandes des Services éducatifs ont été formulées;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-2409-009**

**CE-2409-009** d'accorder le renouvellement des contrats de transport scolaire n° 1097, n° 1444-A et n° 3030, conforme au tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2019-2020, et de mandater le directeur des Services des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs :

N° CONTRAT	TRANSPORTEUR	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
1097	Transport adapté Côte-de-Gaspé	43 871,82 \$	-- \$	-- \$	43 871,82 \$
1444-A	Autobus des Monts inc.	57 792,06 \$	2 889,60 \$	5 764,76 \$	66 446,42 \$
3030	Transport adapté et collectif des Marées Inc.	16 992,96 \$	849,65 \$	1 695,05 \$	19 537,66 \$

**11.3 CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE SUR LES REFROIDISSEURS ET THERMOPOMPES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022**

**ÉCOLES GABRIEL-LE COURTOIS, C.-E.-POULIOT, ANTOINE-ROY, ESDRAS-MINVILLE, SAINT-MAXIME ET L'ESCABELLE**

VU l'article 24 du « Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs » accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'entretien et à la maintenance préventive de nos équipements selon le contrat nous liant avec la firme écosystème pour le plan d'économie d'énergie.

CONSIDÉRANT que le fournisseur de nos équipements offre ce service et qu'il est le plus qualifié pour entretenir son produit, la Commission scolaire a entrepris des démarches pour conclure un contrat gré à gré avec l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CE-2409-010**

**CE-2409-010** de retenir les services de Trane Canada ULC pour l'entretien et la maintenance préventive sur les refroidisseurs et les thermopompes des établissements suivants : écoles Gabriel-Le Courtois, C.-E.-Pouliot, Antoine-Roy, Esdras-Minville, Saint-Maxime et l'Escabelle, au montant de 47 410,00 \$, taxes non incluses (54 509,65 \$ avec taxes), au total pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

**11.4 CONTRATS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR BERLINES**

VU l'article 35 du « Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs » accordant au comité exécutif le pouvoir d'autoriser les contrats de transport des élèves;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer certains contrats de berlines afin de compléter le transport scolaire requis pour 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CE-2409-011**

**CE-2409-011** d'accorder les contrats de transport scolaire par berlines, pour l'année scolaire 2019-2020, selon le tableau ci-dessous et de mandater le directeur des Services des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs :

N° CONTRAT	N° DE CIRCUIT	TRANSPORTEUR	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
578	301	Noëlla Lapierre	31 425,22 \$	1 571,26 \$	3 134,67 \$	36 131,15 \$
578	302	Noëlla Lapierre	25 184,25 \$	1 259,21 \$	2 512,13 \$	28 955,59 \$

N° CONTRAT	N° DE CIRCUIT	TRANSPORTEUR	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
578	303	Noëlla Lapierre	33 865,72 \$	1 693,29 \$	3 378,11 \$	38 937,11 \$
578	309	Noëlla Lapierre	49 963,96 \$	2 498,20 \$	4 983,90 \$	57 446,06 \$
9585	310	Transport Danny Sheehan	35 570,51 \$	1 778,53 \$	3 548,16 \$	40 897,19 \$
1445-B	840	Autobus des Monts inc.	34 396,83 \$	1 719,84 \$	3 431,08 \$	39 547,76 \$
1445-B	841	Autobus des Monts inc.	25 091,10 \$	1 254,55 \$	2 502,84 \$	28 848,49 \$
1445-B	853	Autobus des Monts inc.	34 964,88 \$	1 748,24 \$	3 487,75 \$	40 200,87 \$
1482	894	Claire Gasse	24 532,21 \$	-- \$	-- \$	24 532,21 \$
1445-B	902	Autobus des Monts inc.	25 547,70 \$	1 277,38 \$	2 548,38 \$	29 373,47 \$
1445-B	908	Autobus des Monts inc.	29 553,09 \$	1 477,65 \$	2 947,92 \$	33 978,67 \$

## 12. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 12.1 CONTRATS POUR LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET PRI

CONSIDÉRANT les besoins pour la Commission scolaire des Chic-Chocs de renouveler annuellement son entente de service pour l'utilisation de lignes téléphoniques et PRI (Primary rate interface) pour l'ensemble de ses établissements;

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre fin au contrat actuel sans pénalité et de signer une nouvelle entente avec le fournisseur de service;

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat permet des économies mensuelles de 2 126,26 \$ à la Commission scolaire pour un total de 75 545,36 \$ d'économie sur une période de trois ans;

VU l'article 16.2.1 de la « Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction » qui stipule que la Commission scolaire a recours à la procédure d'appel d'offres sur invitation pour tous ses contrats de service dont le montant de la dépense est égal ou supérieur à 10 000 \$ mais inférieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un changement de fournisseur de service impliquerait une modification des équipements existants et un travail important de configuration de ces nouveaux équipements;

VU l'article 24 du « Règlement à la délégation de fonctions et pouvoirs » donnant au comité exécutif le pouvoir d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont de 25 000 \$ à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

**CE-2409-012**

**CE-2409-012** d'autoriser le contrat de service pour nos lignes téléphoniques et PRI (Primary rate interface) auprès de Telus pour une période de 36 mois à compter de la signature de l'entente au montant de 79 093,80 \$ + taxes, de mettre fin au contrat actuel sans pénalité et de mandater le directeur du service des ressources informationnelles à signer pour et au

nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

**13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES**

Aucune information ni commentaire

**14. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire ne fut discutée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Minville, et résolu,

**CE-2409-013**

**CE-2409-013** que la séance soit levée à 19 h 02.

---

Président d'assemblée

---

Secrétaire général